Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120712-2012_B296-DE
Date de télétransmission : 19/07/2012
Date de réception préfecture : 19/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B296

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Création d'un pôle de proximité unique pour le secteur Nord à Pertuis - Modification du périmètre du marché de collecte du secteur nord

Le 12 juillet 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Excusé(e)s :
BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

10_02

Direction Générale des Services Techniques
Département des Déchets Ménagers
Service Ingénierie Collecte - Pré collecte
PhG

BUREAU DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Jean-Marc PERRIN
Co-rapporteurs: Michel BOULAN
Jacques GARÇON

Thématique : Collecte et Traitement des Déchets

Objet : Création d'un pôle de proximité unique pour le secteur Nord à Pertuis : Modification du périmètre du marché de collecte du secteur Nord.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La construction du nouveau pôle de proximité de Pertuis, décidée par délibérations n° 2009_A027 du Conseil communautaire du 20 février 2009 et 2012_B163 du Conseil communautaire du 10 mai 2012, permettra le regroupement des équipes des régies communautaires du secteur Nord sur un seul site (actuellement les équipes sont réparties sur Pertuis **et** sur Rognes). Afin d'optimiser les déplacements et de centrer l'activité de la régie communautaire autour de ce nouveau pôle opérationnel, il est prévu un redécoupage des secteurs Régie/Privé à l'occasion de ce déménagement.

Exposé des motifs

1. Contexte

Le service de collecte de déchets ménagers sur le territoire communautaire est à la fois réalisé par du personnel en régie et confié via des marchés de service à des prestataires privés, et ce avec la répartition suivante :

- 16 communes en régie communautaire pour une population de 233.577 habitants (63 % de la population du territoire communautaire),

- 18 communes en prestation confiée à une entreprise privée soit 136.102 habitants (37% de la population du territoire communautaire).

2. Objectifs

Le découpage actuel des marchés de prestations de collecte est principalement lié à l'historique de la prise de compétence, au déroulement de la mise en place de la collecte sélective, au porte à porte et au renouvellement des marchés de collecte traditionnelle transférés des communes.

Un premier programme d'action 2007/2010, a permis, sur l'ensemble du territoire communautaire, de mettre en cohérence le contenu des prestations des collectes d'ordures ménagères et sélectives et d'organiser le regroupement géographique des différents secteurs en prestations déléguées.

La Communauté du Pays d'Aix prévoit en 2014 la redistribution du secteur Nord entre les prestations déléguées et celles assurées en régie au travers de secteurs géographiquement homogènes et ainsi favoriser :

- la mise en cohérence géographique ;
- la synergie des moyens employés ;
- les gains de productivité.

Ce redécoupage Régie/Privé concerne les communes de Saint Paul Lez Durance , Jouques, Peyrolles, Meyrargues, Venelles, Le Puy Sainte réparade, Rognes, Saint Estève Janson, La Roque d'Anthéron et Saint Cannat.

A l'occasion de la restructuration du pôle de proximité de Pertuis, visant à regrouper l'ensemble des personnels de collecte du secteur Nord sur une même base d'exploitation, il est prévu de regrouper, sur un territoire cohérent, l'ensemble des collectes assurées par la régie communautaire, d'une part, et par les prestataires privés, d'autre part.

2. Mise en oeuvre

Afin d'atteindre cet objectif, un déménagement est prévu en mai 2014. Néanmoins, il est nécessaire de l'intégrer d'ores et déjà au marché de prestations de collecte permettant de couvrir le territoire géographique concerné.

Le nouveau marché, dont le principe a été validé avec la Direction de la Commande Publique, devra ainsi comporter 2 phases articulées selon les échéances ci-dessous :

1. Démarrage du contrat : Janvier 2013
2. Mise en place du pôle unique : Mai 2014

Ces deux phases se présenteront de la manière suivante :

1ère phase : 16 mois à compter du mois de janvier 2013

Les six communes confiées à l'entreprise qui sera titulaire du futur marché sont :

- Saint Paul Lez Durance,
- Jouques,
- Peyrolles,
- Meyrargues,
- Venelles,
- Le Puy Sainte réparade.

Soit 27.472 habitants desservis sur 16 mois en première phase par le nouveau contrat Nord Est.

Durant cette première phase, les communes de Rognes, Saint Estève Janson, La Roque d'Anthéron et Saint Cannat continueront d'être desservies par la régie communautaire.

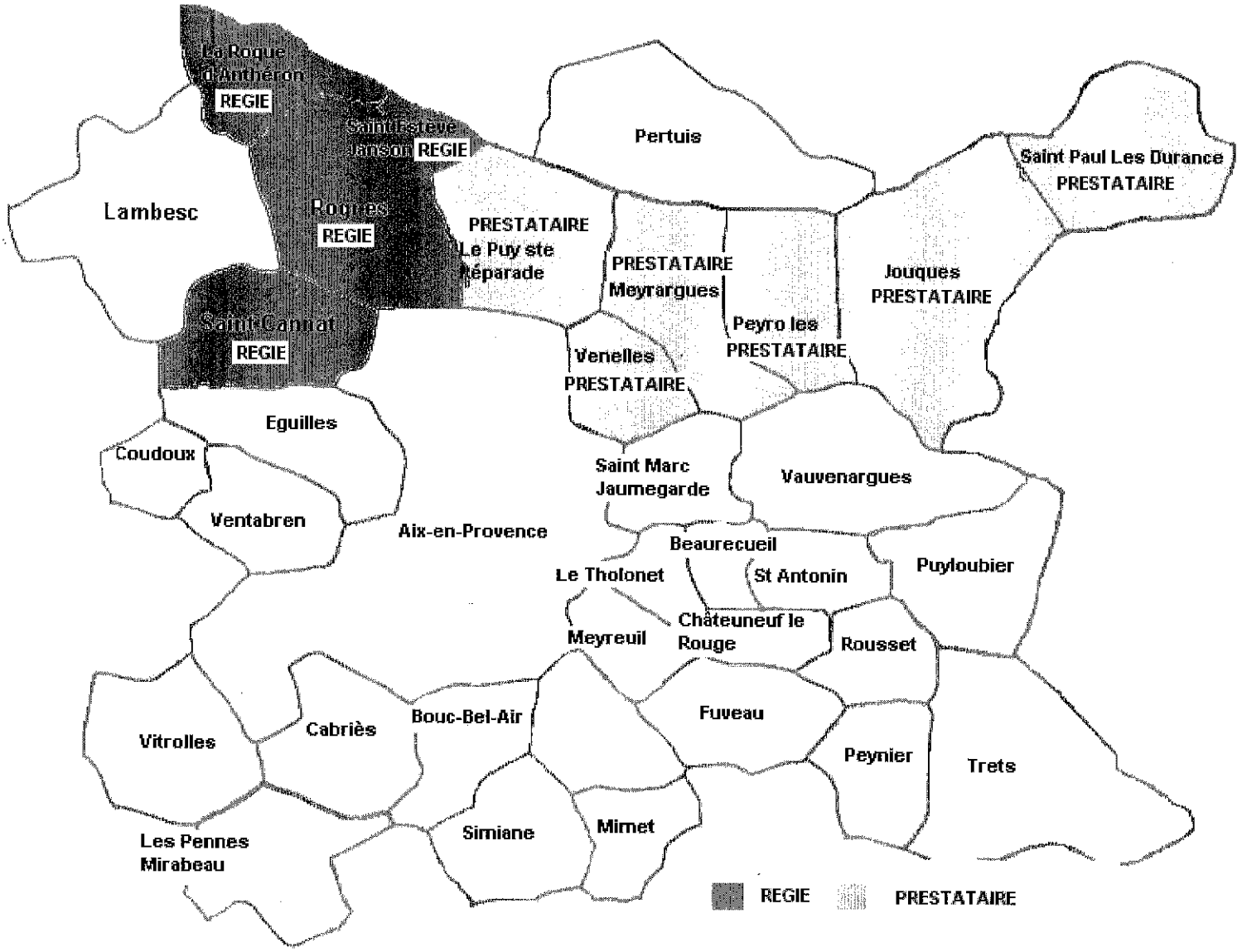

2ème phase : 29 mois à compter de mai 2014

Les six communes suivantes confiées à l'entreprise titulaire du marché sont :

- Venelles,
- Le Puy Sainte Réparade,
- Rognes,
- Saint Estève Janson,
- La Roque d'Anthéron,
- Saint Cannat.

Soit 29.820 habitants desservis sur 29 mois en deuxième phase par le nouveau contrat Nord Est

Durant cette deuxième phase, les communes de Meyrargues, Peyrolles, Jouques et Saint Paul lez Durance seront reprises par la régie communautaire.

Ce changement de périmètre Régie/Privé se fait sans augmentation du nombre d'agents communautaires. Les agents de la régie communautaire actuellement affectés aux collectes de Saint Cannat, Rognes et la Roque d'Anthéron seront donc affectés, à compter de mai 2014, aux collectes de Meyrargues, Jouques, Peyrolles et Saint Paul lez Durance.

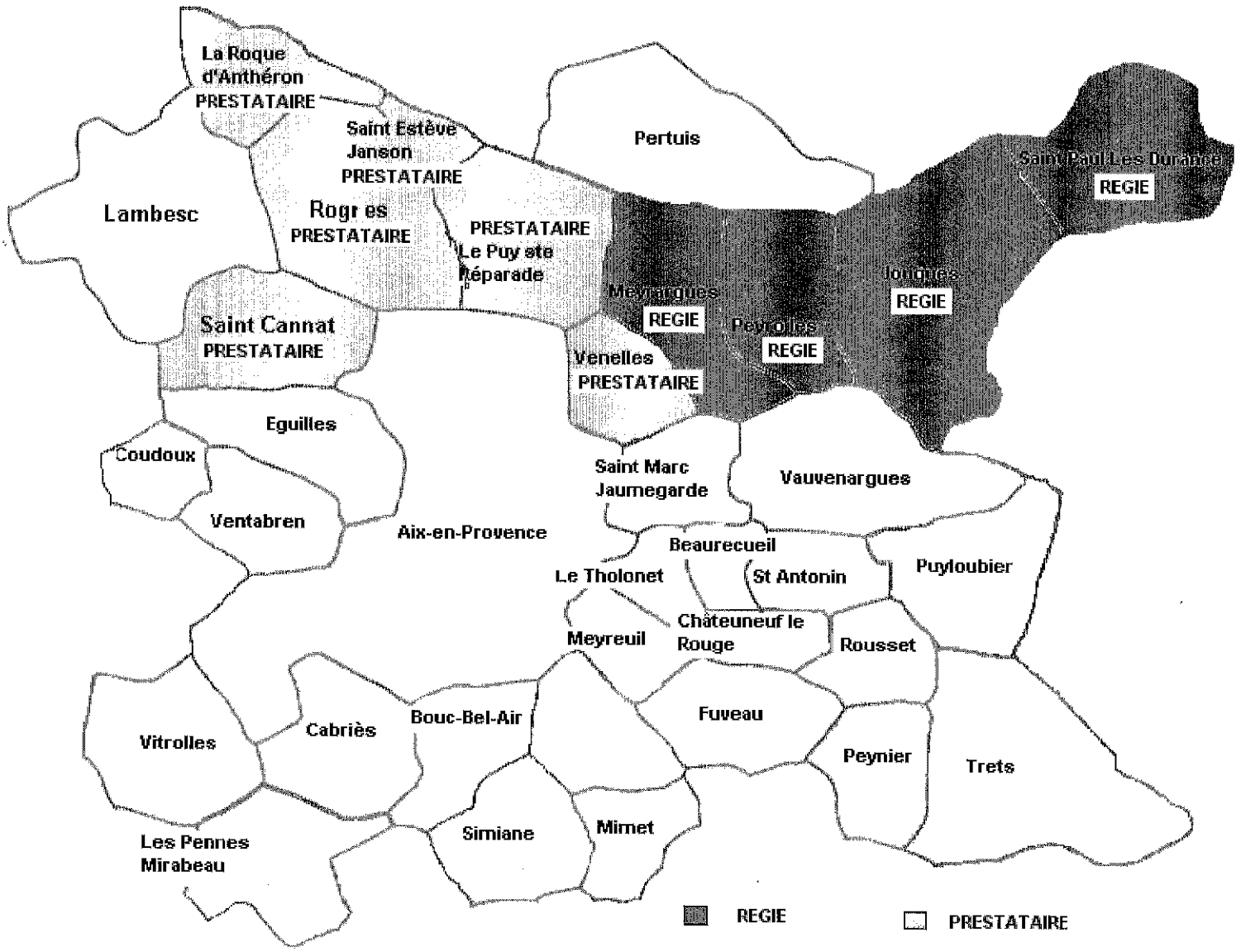

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de

prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;
VU la délibération n° 2009_A027 du Conseil Communautaire du 20 février 2009 ;
VU la délibération n° 2012_B163 du Bureau communautaire du 10 mai 2012 relatif à la construction du centre opérationnel des collectes à Pertuis- Réception de l'Avant Projet Définitif - approuvant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°101GMAPA19 ;
VU l'avis de la Commission Déchets du 26 avril 2012 relatif à la restructuration du pôle de proximité de Pertuis ;
VU l'avis du CTP du 14 mars 2012 relatif au regroupement sur la ville de Pertuis des moyens affectés aux deux secteurs Nord Est et Nord Ouest ;
VU l'avis du CHS du 19 avril 2012 relatif au contenu du projet ;
VU l'avis positif des maires concernés consultés lors des rendez-vous de présentation du projet d'organisation.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➢ **DECIDER** du nouveau principe d'organisation et de répartition des prestations Régie/Privé sur le secteur Nord,

➢ **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offre pour la collecte du secteur nord dans cette nouvelle configuration et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

2012_B296

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Création d'un pôle de proximité unique pour le secteur Nord à Pertuis - Modification du périmètre du marché de collecte du secteur nord

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

18 JUIL. 2012